

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL 2018 « GÉNÉRATION SANTÉ ET SÉCURITÉ »

FORMER LES JEUNES À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : AGIR EN AMONT POUR FAÇONNER LES TRAVAILLEURS DE DEMAIN

À l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, l'Assurance Maladie - Risques professionnels fait le bilan des actions qu'elle mène en direction des jeunes de moins de 25 ans. Elle agit en effet depuis plusieurs décennies pour mieux intégrer les bases de la prévention des risques professionnels dans la formation initiale.

Sur le territoire francilien, la Caisse régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (Cramif) met en œuvre des actions de partenariat s'inscrivant dans le cadre de conventions avec les académies de Paris, Versailles, Créteil ainsi que les écoles d'enseignement supérieur et les fédérations professionnelles.

POURQUOI FORMER LES JEUNES À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Chez les jeunes de moins de 25 ans, la **fréquence annuelle des accidents du travail est 2,5 fois plus importante que chez les autres salariés**, tous secteurs d'activités confondus. C'est lors de la période de transition de l'école vers la vie active que cette population est la plus vulnérable car elle est à la fois jeune et nouvelle dans l'emploi.

Pour autant, une [étude épidémiologique](#) réalisée par l'Institut national de recherche et de sécurité de la branche risques professionnels, révèle que les jeunes qui ont été formés en santé et sécurité au travail pendant leur scolarité **ont deux fois moins d'accidents du travail que les autres**.

DES ACTIONS NATIONALES ET RÉGIONALES EN DIRECTION DES FILIÈRES D'ENSEIGNEMENT

L'Assurance Maladie - Risques professionnels et son réseau de caisses régionales (Carsat, Cramif, CGSS) animent des partenariats nationaux et régionaux pour développer des compétences en santé et sécurité au travail dans les différents cursus de la formation initiale. Les publics-cibles sont en grande partie les élèves des lycées professionnels et technologiques et les apprentis des centres de formation d'apprentis (CFA).

L'Assurance Maladie - Risques professionnels a notamment développé un **partenariat avec l'Éducation nationale**:

► **Au niveau national** : avec l'introduction de compétences en santé et sécurité au travail lors de la création ou de la rénovation des diplômes de l'enseignement professionnel, grâce à l'action de la branche et du ministère coordonnée par le Conseil national pour l'enseignement de la santé et sécurité au travail (CNES&ST) ;

► **Au niveau local** : avec la formation des enseignants à la prévention des risques professionnels pour leur permettre de maîtriser les concepts de prévention.

FOCUS SUR DES ACTIONS CONCRÈTES DE LA CRAMIF

AUX CÔTÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

La Cramif, avec la participation de l'INRS et les trois centres ressources académiques d'Enseignement pour la Santé et la Sécurité au Travail (ES&ST) ont dispensé durant l'année scolaire 2016-2017 des formations d'enseignants des filières professionnelles auprès de :

▶ **3 084 enseignants ou formateurs titulaires de compétences spécifiques en ES&ST**

▶ **94 « formateurs de formateurs »**

Pareillement, **22 165 élèves ont été formés dans les domaines suivants** : Sauveteur secouriste du travail, PRAP-Industrie, BTP, Commerce, PRAP-Sanitaire et Social, Prévention des risques électriques, Échafaudages ([Recommandation R 408](#)).

Des démarches d'établissements visant à intégrer la prévention dans la formation des élèves des filières techniques et professionnelles (du CAP au BAC+2) ont également été réalisées.

Quelques illustrations d'actions menées sur le terrain :

▶ La **4^e édition du challenge Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)** avec l'académie de Paris. 36 élèves de CAP venant de 5 établissements scolaires distincts ont mis en pratique, sous forme ludique, la formation reçue dans le cadre scolaire.

▶ La **2^e édition du challenge prévention Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)** de l'académie de Versailles. 287 élèves du cursus issus de 19 établissements ont participé au concours sous forme de quiz.

▶ La **présentation de la prévention des risques professionnels** à 116 élèves de 1^{ère} d'un lycée professionnel de l'académie de Versailles préalablement à leur période de formation en entreprise.

AUX CÔTÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La Cramif a signé une convention avec l'Institut Catholique d'Arts & Métiers (ICAM) de Paris-Sénart pour la **co-construction et la co-animation d'une formation à la Santé et sécurité au travail** déclinant le référentiel BES&ST dans les enseignements du cycle ingénieur.

La Caisse a également été sollicitée par l'école d'ingénieurs ECE Paris pour **concevoir et animer des modules de formation à la prévention des risques professionnels** et pour élaborer un quiz permettant d'évaluer l'acquisition de connaissances par les élèves-ingénieurs ayant suivi le **MOOC « Impact de la décision sur la Santé et la Sécurité au Travail »**.

EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les conventions de partenariat pour un accueil encadré des nouveaux embauchés (autour de Synergie Accueil) signées récemment entre la Cramif et des fédérations professionnelles illustrent l'intérêt des entreprises sur le sujet.

Un premier exemple l'a confirmé à l'occasion de la [journée nationale de la prévention du Bâtiment et des Travaux Publics \(BTP\)](#). La Fédération Française du Bâtiment Île-de-France Est (FFB IDF Est), l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) et le Service interentreprises de santé au travail du Bâtiment et des Travaux Publics (SIST BTP) de Seine-et-Marne ont co-signé le document. L'objectif est d'**améliorer l'accueil des nouveaux arrivants sur le chantier et à leur poste de travail** en développant de façon coordonnée des projets visant à réduire les causes d'accidents du travail et de maladies professionnelles chez les jeunes embauchés.

Un second exemple dans le secteur des transports et de la logistique atteste de l'importance donnée par les entreprises à la problématique d'intégration de la prévention aux jeunes recrues. Le 6 avril dernier, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) en Île-de-France, lors d'une journée régionale à l'intention de ses adhérents, s'est engagée à promouvoir et garantir auprès de ces derniers une organisation de l'accueil des nouveaux (stagiaires, intérimaires, etc.) et la mise en œuvre d'actions avec le réseau prévention des risques professionnels de l'Assurance Maladie. Elle rejoint ainsi la délégation régionale de la Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR), l'Union Professionnelle des Entreprises de Transport et de Logistique de France (TLF), le Syndicat National des Transports Légers (SNTL), et la Chambre Syndicale du Déménagement (CSD) déjà [signataires du document](#).

D'autres secteurs comme la réparation automobile sont sollicités pour intégrer la question des nouveaux embauchés auprès de leurs adhérents avec l'aide de la Cramif.



Des outils pédagogiques à l'usage des établissements et des entreprises

L'Assurance Maladie - Risques professionnels a développé un **dispositif favorisant la maîtrise des risques professionnels** : [Synergie](#). Basé sur l'observation et l'analyse de situations de travail en entreprise, ce dispositif intervient :

- ▶ dans les établissements de formation sous la forme d'un support pédagogique qui permet à l'enseignant d'aborder la prévention par le biais du risque ou de l'activité réalisée (Synergie Pédagogique) ;
- ▶ dans les entreprises accueillant les jeunes en stage ou en apprentissage, sous la forme de planches illustrées comprenant des dangers liés à des situations de travail, et permettant de proposer des mesures de prévention en réponse (Synergie Accueil).

À propos de l'Assurance Maladie - Risques professionnels et de la Cramif

L'Assurance Maladie - Risques professionnels est la branche de la Sécurité Sociale qui garantit la santé et la sécurité au travail des 18,4 millions salariés des entreprises de l'industrie, du commerce et des services. Elle exerce trois missions complémentaires : prévention des risques, indemnisation des victimes de maladie professionnelle, accident du travail ou de trajet, et tarification des entreprises. Pour mettre en œuvre sa mission de prévention, l'Assurance Maladie - Risques professionnels s'appuie sur un réseau de caisses implantées sur tout le territoire, ainsi que sur l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

La Caisse régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Sa compétence s'étend sur les **8 départements d'Île-de-France**, soit sur un **territoire de 12 millions d'habitants** et de **4,7 millions de salariés**. Elle exerce des missions d'intérêt général au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé et des associations du secteur médico-social.

Plus d'infos sur ameli.fr/employeurs et cramif.fr